

CONSEIL MUNICIPAL DE 9 SEPTEMBRE 2021

PRESENTS

Madame MOYA Brigitte
Madame MARTELLI Sylvie
Monsieur PETIET Roland
Madame BAK Marie
Madame PASCAL Marion

➤ **DEMANDE D'UNE SUBVENTION FODAC,**

Madame le maire expose au conseil municipal pourquoi elle demande une subvention FODAC. En effet, Madame Sylvie MARTELLI a récupéré le vieil ordinateur de la secrétaire et que maintenant il est devenu obsolète et que pour bien travailler il nous faut du bon matériel. Il nous faut aussi des meubles adaptés pour le rangement des dossiers. On en profitera aussi pour racheter une cafetière pour la salle, car la précédente a été cassée. On redemandera deux panneaux Chemin des Cairnes que l'on nous a volés, et pourquoi pas un coupe branches électriques... ETC. Madame le maire demande si le conseil municipal voit autres choses ?

La demande de subvention pour le Fodac est adoptée à l'unanimité

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » ;**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'un des administrés a suggéré de mettre à la patte d'oie un miroir afin de sécuriser le carrefour. Madame le maire trouve l'idée intéressante et demande l'avis du conseil municipal. Monsieur PETIET évoque la possibilité de faire un sens giratoire avec des panneaux directionnels. Madame le maire rappelle qu'une partie est route départementale, et que de mettre deux miroirs pourraient régler le problème de visibilité. Le conseil municipal approuve les miroirs. Madame le maire envisage aussi des barrières de sécurité pour les manifestations que pourraient organiser les associations, ainsi qu'un panneau interdit au camion de 10M au carrefour de la D5 et de la route de VACHERES. Madame Martelli évoque la possibilité de mettre un abri bus en bas du village pour les collégiens qui attendent le bus. On pourrait le mettre sur la parcelle appartenant à la commune. Madame le maire demande s'il ne serait pas opportun de demander un arrêt matérialisé dans le sens village vers le plan, pour la sécurité des enfants, plutôt que de les voir au croisement sans visibilité. Cette démarche est approuvée par le conseil municipal.

La demande de subvention est approuvée à l'unanimité

➤ **LOCATION TIFFENEAU,**

Madame le maire informe le conseil municipal que le locataire au-dessus de la mairie est parti. Il a envoyé un courrier en date du 15 juillet 2021 pour rendre son logement le 31 août 2021. D'après son bail, il avait 3 mois de préavis à donner. Madame le maire pose la question « doit-on lui faire payer le mois et demi de préavis non respecté »
Après un court débat, il a été acté qu'on ne lui ferait pas payer le solde de son préavis.
Vote à l'unanimité

➤ **ARRÊTÉ DE PERIL POUR L'ÉGLISE,**

Madame le maire rappelle que dans la convocation du conseil municipal, il a été mis en pièce jointe le courrier de l'architecte Jean Pierre MOYA ainsi qu'un rapport de Monsieur Jean Marie ROCHE. A la demande de madame le maire Monsieur J M ROCHE a posé des jauges dans et sur l'église ainsi que dans la mairie.

Monsieur ROCHE a eu la gentillesse de nous a envoyé un projet d'étalement, il ne reste plus qu'à trouver un charpentier qui nous fasse un devis et que l'on trouve des subventions pour couvrir ces travaux.

Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a contacté la DRAC et que normalement après le 15 septembre madame JULIE TUGAS et le conservateur délégué devraient venir pour mettre les œuvres inscrites au patrimoine en lieu sûr.

Le conseil municipal approuve le fait de faire un cahier des charges et que l'on s'appuiera sur les conseils de monsieur ROCHE.

Madame le maire explique aussi qu'il va falloir faire un cahier des charges pour les travaux le long de l'église, car il va de soi qu'avec les mouvements de terrain, la cuvette qui récupère l'eau du toit c'est détaché du mur et que l'eau s'infiltré. Monsieur PETIET dit que les travaux de la cuvette a été fait en 2000 l'eau de la cuvette s'en va sous l'église car le puit perdu doit être bouché ;

D'après monsieur ROCHE, il doit y avoir aussi des infiltrations au niveau du toit et qu'avec le gel cela désolidarise les pierres, et qu'il faut peut-être la revoir entièrement ; Monsieur PETIET dit que la toiture a été refaite vers 1995 mais qu'il faut vérifier l'information.

➤ **DELIBERATION CFU, (Compte Financier Unique)**

Madame le maire explique que la commune s'est portée volontaire pour tester la nouvelle comptabilité et qu'elle a été retenue. La mise en place du Compte Financier Unique se fera au 1 janvier 2022 avant qu'il ne devienne obligatoire à compte de 2024 et pour cela il faut que le conseil municipal approuve la mise en place de ce nouveau plan comptable. Le modèle de délibération a été joint avec la convocation du conseil municipal ainsi qu'une explication détaillée.

Vote à l'unanimité

➤ **DELIBERATION AMORTISSEMENT M57**

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire explique que Monsieur Nicolas LAPAILLE a été mandaté par monsieur le Président de la CCHPPB, Monsieur Jacques DEPIEDS, pour travailler sur les chemins de randonnés. Une première réunion de travail a été organisée lundi 6 septembre à REVEST DES BROUSSES, en présence de Monsieur BERNARD représentant le département.

A la fin de cette réunion il a été décidé de travailler entre la commune de VACHERES et REVEST DES BROUSSES et AUBENAS LES ALPES. Nous devons nous retrouver le mercredi 22

septembre afin de planifier les ouvertures et les travaux à envisager sur nos chemins afin de faire un maillage.

Il est donc prévu au prochain conseil municipal de délibérer sur les chemins à mettre en PDIPR

Madame MARTELLI informe le conseil municipal, qu'après le forage de substitution, nous allons travailler sur le dossier cimetière. Celui-ci se situerait sur la parcelle B64 si la préfecture accepte ce lieu. Si ce n'est pas le cas, on achètera qu'une partie pour faire un parking pour la salle PIERRE MARTEL

Un administré nous a mis au tribunal administratif, et nous avons mis le dossier entre les mains de l'avocat commis par la MAIF.

CLOTURE du conseil municipal à 18H22